



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
PAYS HAUT VAL D'ALZETTE

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

057-245701404-20210413-13-04-2021--17-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 03/05/2021

Affichage : 03/05/2021

Le Président, Patrick RISSER



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

32 = Nombre de conseillers en exercice
23 = Conseillers présents (22 à compter du point 10)
9 = Conseillers représentés (10 à compter du point 10)
32 = Total des votes
Convocation du 7 avril 2021

Séance du 13 avril 2021

L'an deux mille vingt-et-un, le treize du mois d'avril à dix-huit heures, le conseil communautaire s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en salle du conseil du Laboratoire, à Audun-le-Tiche, sous la Présidence de Monsieur Patrick RISSER, Président.

Etaient présents :

RISSER Patrick, BOCEK Claude, BOURSON Jean-Jacques, BRUSCO Stéphan, CIMARELLI Daniel, FRIIO Marie-Rose, LO PRESTI Carmelo, REHIBI Sébastien, DESTREMONT Gilles, MENICHETTI Fabienne, BODET Judicaële, CENDECKI Christian, FALCHI Antoine, FATTORELLI Viviane, FELICI René, GUILLOTIN Bruno, GUSTIN-MAYERUS Valérie, MATTUCCI Gérald, PETITCLAIR Guillaume, PETRAUKAS Daniel, POKRANDT Frédéric, SPIZAK Pierrick (jusqu'à 19h57, point 10), STRACH Joana.

Etaient représentés :

MEACCI Karine par BRUSCO Stéphan, ARESI Claire par REHIBI Sébastien, BELLUCCI Francine par POKRANDT Frédéric, BOUMEDINE Sarah par BOCEK Claude, CANZERINI SALVADOR Hélène par PETRAUSKAS Daniel, COUGOUILLE Marie-Ange par PETITCLAIR Guillaume, JACQUIN Eric par MENICHETTI Fabienne, LEBRUN Marie par DESTREMONT Gilles, NARCISI Myriam par REHIBI Sébastien, SPIZAK Pierrick par PETITCLAIR Guillaume (à compter de 19h57, point 10)

Etaient excusés :

MEACCI Karine, ARESI Claire, BELLUCCI Francine, BOUMEDINE Sarah, CANZERINI SALVADOR Hélène, COUGOUILLE Marie-Ange, JACQUIN Eric, LEBRUN Marie, NARCISI Myriam, SPIZAK Pierrick (à compter du point 10)

Secrétaire de séance :

FALCHI Antoine

017 ADOPTION DU PLAN CLIMAT AIR ENERGIE TERRITORIAL (PCAET)

Entendu le présent exposé ;

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU la loi n°2015-992 du 17 août 2015 dite TECV ;

VU le décret n°2016-849 du 28 juin 2016 relatif au Plan Climat-Air-Énergie territorial ;

VU le décret n°2016-1110 du 11 août 2016 relatif à la modification des règles applicables à l'évaluation environnementale des projets, plans et programmes ;

VU l'arrêté ministériel du 4 août 2016 relatif au Plan Climat-Air-Énergie Territorial ;

CONSIDÉRANT les préconisations du guide méthodologique « PCAET, comprendre construire et mettre en œuvre » de l'ADEME ;

CONSIDÉRANT la délibération du Conseil Communautaire du 4 juin 2019 arrêtant le projet de PCAET.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE A L'UNANIMITE DES VOTANTS

- DECIDE d'adopter le projet de Plan Climat Air Energie Territorial ;
- PREND ACTE que le plan d'actions du PCAET sert de plan d'actions à la démarche de labellisation Cit'Ergie ;
- DONNE tout pouvoir au Président sur cette affaire.

Pour extrait conforme,

M. Patrick RISSER
Président de la CCPHVA

